

ARRETE MUNICIPAL

n° 2021 - 79

**Réglementation de la circulation sur la route d'Exuel (V.C. 22)
Travaux d'enfouissement de lignes HTA pour compte d'ENEDIS**

Le Maire de la Commune de SALES ;

VU l'article L 141-2 du Code de la Voirie Routière ;

VU l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié ;

VU la demande de l'entreprise CEGELEC Réseaux Auvergne Drôme Ardèche du 11 mai 2021 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation sur la route d'Exuel (V.C. 22) durant les travaux d'enfouissement de lignes HTA pour le compte d'ENEDIS afin d'assurer la sécurité des usagers de cette voie et du personnel de l'entreprise ;

CONSIDERANT que leurs interventions pourraient provoquer, du fait de leur emplacement, des perturbations dans la circulation des véhicules,

ARRETE

Article 1 :

Du lundi 14 juin au jeudi 30 juillet 2021, la circulation sera **INTERDITE** - **sauf riverains selon l'avancement du chantier du lundi au jeudi** - sur la route d'Exuel (V.C. 22) durant les travaux d'enfouissement de lignes HTA pour le compte d'ENEDIS.

Article 2 :

La signalisation nécessaire sera assurée par l'entreprise CEGELEC Réseaux Auvergne Drôme Ardèche, chargée des travaux.

Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Entreprise CEGELEC Réseaux Auvergne Drôme Ardèche – LE PUY EN VELAY(43000) – julien.monot@cegelec.com

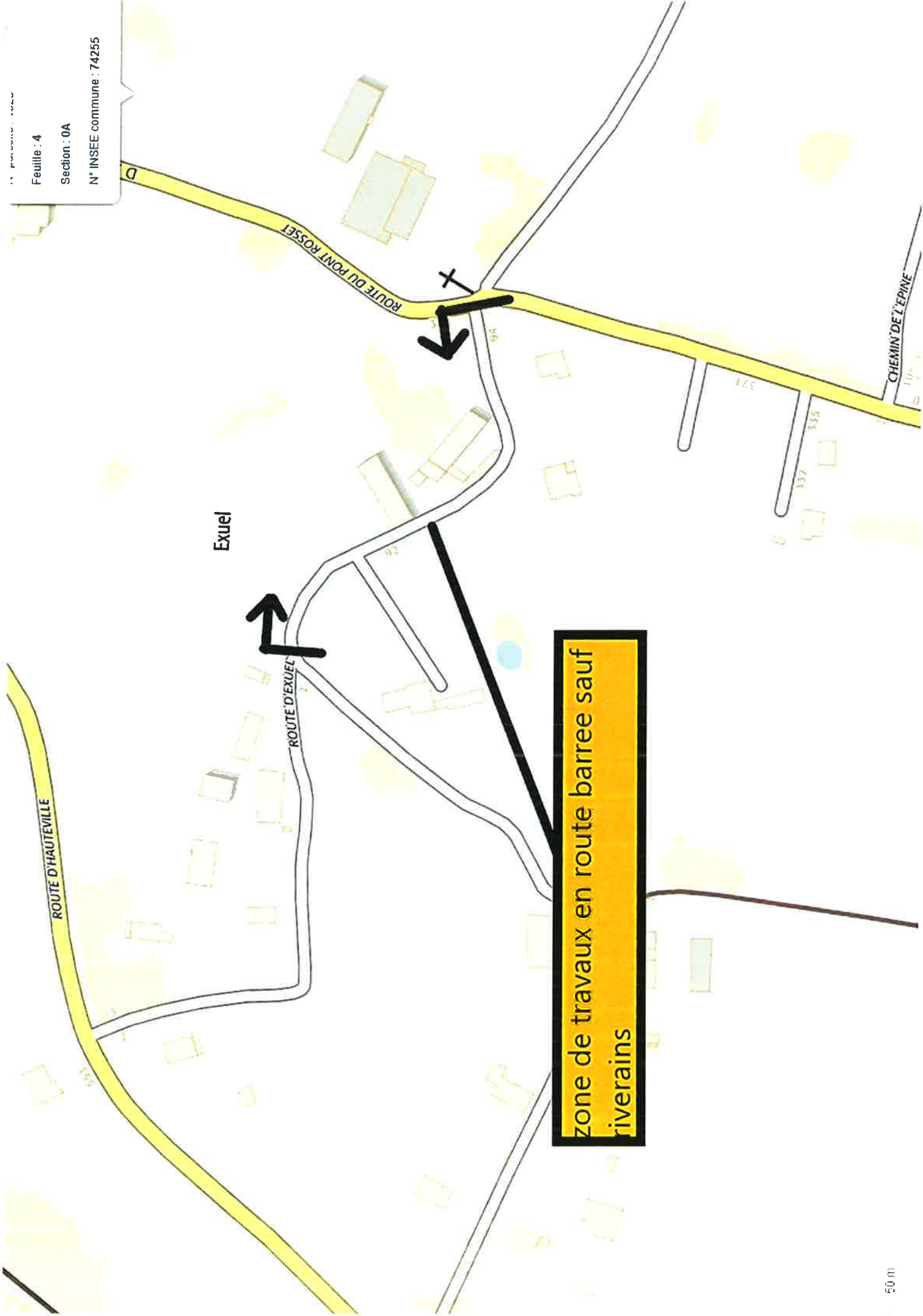
SALES, le 08 juin 2021

Jean-Luc FALGUERE
Maire-Adjoint,
Responsable Voirie



Copies :

- Gendarmerie de Rumilly - cob.rumilly@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- Pompiers de Rumilly - rumilly.prevision@sdis74.fr ; rumilly.chef@sdis74.fr
- Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie – contact@rumilly-terredesavoie.fr
- Alexandre NUBLAT – alexandre.nublat@mairie-sales.fr



Feuille : 4
Section : 0A
N° INSEE commune : 74255

Exuel

zone de travaux en route barree sauf
riverains